



## ÉPHÉMÉRIDES de la Congrégation de la Mission

11 juillet

**En 1657**, à Paris, Monsieur Vincent préside l'*assemblée des Dames de la Charité de l'Hôtel-Dieu*.

Cette réunion avait lieu chaque semaine chez la supérieure des Dames, ou à Saint-Lazare, ou chez les Sœurs. L'assemblée de ce jour mérite d'être notée, parce qu'Abelly nous a conservé le texte du discours que Monsieur Vincent y prononça. Sa lecture permet de se rendre compte comment à travers les questions pratiques et les considérations d'ordre surnaturel, notre bienheureux Père se faisait l'animateur de ce beau mouvement de charité qui, chaque jour, amenait les grandes dames à ce vaste asile de la souffrance, l'Hôtel-Dieu. En cette année 1657, c'est-à-dire trente-trois ans après sa fondation, cette confrérie, la plus importante de celles qu'établit saint Vincent, groupait, sous la direction de la duchesse d'Aiguillon, cent cinquante Dames. Aujourd'hui, en disant ce chiffre, Monsieur Vincent fait remarquer que, dans ses commencements, la Confrérie de l'Hôtel-Dieu comptait de deux à trois cents Dames : les défuntées n'ont pas été remplacées. Pour encourager ses auditrices à continuer leur tâche et aussi à se recruter de nouvelles compagnes, le fondateur leur montre avec chaleur la beauté des œuvres qu'elles ont entreprises et les moyens qu'elles doivent prendre pour ne pas laisser périr ces œuvres<sup>1</sup>.

**En 1740**, par mandement du Roi, les Sœurs de *Choisy-le-Roi* sont expropriées d'une partie de leur terrain à cause de l'*élargissement de la rue*. Le Conseil qui délibère en ce jour demande que les Sœurs puissent continuer à avoir la jouissance du petit cours d'eau qui passait dans leur jardin et qu'il ne soit imputé aux Sœurs aucune charge supplémentaire. (C)

**En 1759**, à Paris, *clôture de la douzième Assemblée générale*. En ce qui concerne l'administration de la Compagnie, cette Assemblée a refusé la démission que lui offrait M. de Bras, supérieur général depuis douze ans ; elle a ensuite remplacé trois assistants démissionnaires en élisant MM. Testori, Gandon, et Macé. Quant aux décrets émis par cette Assemblée, M. de Bras, dans sa circulaire du 11 novembre 1759, en fait un commentaire détaillé. Il faut remarquer la vigueur avec laquelle le supérieur général y répond à un reproche immérité venu de la province du Poitou, à propos de la négligence des études à la Maison-Mère<sup>2</sup>.

**En 1774**, Madame de *Courtavel*, comtesse d'Argouges et Mère Renée Malville et les Sœurs officières, signent le contrat d'établissement de trois Sœurs pour *le soin des malades d'Assé le Boisne et de Gesne le Gandelin*, villages proches d'*Alençon*. Les Sœurs n'y seront envoyées qu'en juin 1777. (C)

**En 1835**, à *Madrid*, les jeunes clercs qui constituent le séminaire interne, quittent la capitale espagnole pour se réfugier à *Guisona*. C'était une sage mesure : car la révolution venait d'éclater et, dans la journée du 16 juillet, les couvents de Madrid allaient être envahis et des religieux massacrés. A quelques exceptions près, nos confrères durent se réfugier à l'étranger. La plupart trouvèrent un fraternel accueil à la Maison-Mère ou à Montolieu. Il faudra attendre une vingtaine d'années pour que puissent reprendre, dans la péninsule ibérique, les œuvres de la province espagnole qui, érigée en 1774, comptait, en 1835, au moment de la révolution, huit maisons<sup>3</sup>.

1) Coste, I, pp. 332-335.

2) Circulaires, t. I, pp. 614-631.

3) Coste : *La Congrégation de la Mission*, p. 173-174.

